

DECRET N° 009 /2013/MEAEGE/CAB
PORTANT NOMINATION D'UN AMBASSADEUR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU La Constitution ;
VU la loi L/2001/028/AN du 31 décembre 2001 portant statut général des Fonctionnaires ;
VU le décret D/2011/037/PRG/SGG du 22 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger ;
VU le décret D/2012/109/PRG/SGG du 5 octobre 2012 portant remaniement partiel du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} Monsieur Soriba CAMARA , précédemment Consul Général à Djeddah est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée en République Arabe d'Egypte.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal officiel de la république.

Conakry la 11 Janvier 2013


Pr ALPHA CONDE

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE